

Les règles d'installation d'un appareil de chauffage au bois dans l'habitat existant

Dans le cadre de son programme Bois-Énergie s'inscrivant dans la démarche nationale de réduction de gaz à effet de serre, l'ADEME soutient activement le développement du chauffage au bois et spécialement sa modernisation dans l'habitat existant.

En qualité de professionnel de ce secteur, vous êtes appelés à installer régulièrement différents types d'appareils de chauffage au bois. Le choix de ces appareils et le respect des règles d'installation sont une garantie de bonne performance technique et environnementale.

C'est pourquoi, l'ADEME, avec l'appui de partenaires du bâtiment, vous propose ce guide synthétique d'installation qui ne se substitue pas à la réglementation et aux normes en vigueur.

Mieux vous informer pour apporter à vos clients le conseil dont ils ont besoin, c'est l'assurance d'une installation de qualité.

Papier récupéré et recyclé 10 000 ex. Maquette : Le Public Système Marketing Opérationnel.

Les règles d'installation d'un appareil de chauffage au bois dans l'habitat existant



CHAUFFAGE DOMESTIQUE AU BOIS

GUIDE TECHNIQUE À L'USAGE DES PROFESSIONNELS

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Direction de l'Agriculture
et des Bioénergies
2, square La-Fayette BP 406 - 49004 ANGERS Cedex 01
Tél. : 02 41 20 41 20 - Télécopie : 02 41 87 23 50
Web ADEME : www.ademe.fr

4359 | Novembre 2002 | Gratuit

ADEME

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Centre Scientifique
et Technique du Bâtiment



Fédération Française du Bâtiment
Union Climatique de France



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

Cet ouvrage a été réalisé avec la participation de :

C. Barel et C. Seguin-Jacques (ADEME)

L. Druette (CSTB)

J. Pessiau (FFB - UCF)

T. Nisse et G. Fouilhoux (CAPEB)

E. Lombard (Le Public Système Marketing Opérationnel)

Contacts

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie
Site bois énergie de l'ADEME :
(www.ademe.fr puis rubrique "énergies renouvelables")

Les professionnels compétents :



Association Française
des professionnels
du Conduit de fumée
(www.afcf.net)



Confédération
de l'Artisanat et des
Petites Entreprises
du Bâtiment
(www.capeb.fr)
Contactez votre
CAPEB régionale



Comité Scientifique
et Technique
des Industries
Climatiques
(www.costic.asso.fr)



Fédération Française
du Bâtiment
Union Climatique
de France
(www.ucf.fr)

Les fabricants :



Label Flamme Verte
soutenu par l'ADEME
Site référençant les fabricants
signataires de la Charte Flamme Verte
(www.flammeverte.com)



Groupement Interprofessionnel
des Fabricants d'Appareils
d'Équipement Ménager
(www.gifam.fr)



Groupement des Fabricants de
matériels de Chauffage Central
par l'eau chaude
et de la production
d'eau chaude sanitaire
(gfcc@gfcc.fr)